



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 22 juin 2021]**

Date de la convocation

16 juin 2021

Date d'affichage

23 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU

**Absents** : Thomas DOMENECH

**N° 63/ 2021**

*Secrétaire de séance : Philippe ISSARD*

**OBJET DE DELIBERATION : Opération façade – Subvention à VERDIER Yannick**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2017 a été instauré le financement des travaux de restauration de façades, modifié par délibération n°053/2019 du 27 mars 2019 suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé et du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Le montant de la subvention s'élève à :

- cas n°1 : 30% du montant hors taxes des travaux recevables, plafonné à 2 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.
- cas n°2 : 60% du montant hors taxes des travaux recevables spécifiques (démontage des climatisations en façade, des blocs de volets roulants et le remplacement des fenêtres en PVC vers du bois ou de l'aluminium), plafonné à 3 000 € par façade sur rue et dans la limite de 4 000 € et 2 façades par immeuble.

Dans le cadre de l'opération précitée, M. Yannick VERDIER a déposé une demande de subvention pour les travaux réalisés sur la façade sur rue de sa propriété sise 35 rue Gaubil à Gaillac.

La facture a été acquittée le 22/07/2020 ; l'attestation de non contestation de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT) a été délivrée le 01/02/2021.

Le montant des travaux recevables s'élève à 5 144,82 € HT.

Par conséquent, le montant de la subvention allouée à M. Yannick VERDIER s'élève à **1 543,45 € (mille cinq cent quarante-trois euros et quarante-cinq centimes)** correspondant au taux applicable au cas n°1.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le versement de la subvention « opération façade » à M. Yannick VERDIER, pour un montant de 1 543,45 € (mille cinq cent quarante-trois euros et quarante-cinq centimes).

2 annexes

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** le versement de la subvention « opération façade » à M. Yannick VERDIER, d'un montant de 1 543,45 € (mille cinq cent quarante-trois euros et quarante-cinq centimes),

**DONNE POUVOIR** à Madame Le Maire ou à l'Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20210623-063-2021-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2021  
Date de réception préfecture : 23/06/2021

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 23 juin 2021**